

VILLE D'ARCACHON
PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
BATEAUX TAXIS – ACCOSTAGE

Articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques
Arrêtés Municipaux du 16 avril 2004 / 14 avril 2016 et du 16 septembre 2016

Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public :

La présente consultation a pour objet exclusif la mise à disposition d'une partie du domaine public communal pour l'activité de type « Bateaux Taxis » – gestion des droits d'accostages aux jetées, sur la jetée Thiers/Lataillade et du Moulleau.

Localisation de l'emplacement occupé :

Jetées Thiers/Lataillade et du Moulleau, ARCACHON

Durée de l'autorisation :

Du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2029

Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :

Redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable

Retrait des dossiers de consultation :

Par courrier : Mairie d'Arcachon - Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de Ville – 1 Place de Gracia - CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Par mail : odp@ville-arcachon.fr

Date et heure limite de remise des offres : Le 07 mai 2025 à 17 heures

- Lien téléchargement des documents
 - Cahier des charges
 - Lettre de candidature
 - Déclaration du candidat